

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. DMS : 2043-0026/01/2016-468PR
Réf. CRMS : AA/KD/BXL-2.43/s/596
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place des Martyrs, 22 – Théâtre des Martyrs.
Aménagement d'un accès pour PMR.
(Dossier traité par Mme C. Criquillon - D.M.S.) – **Avis préalable.**

En réponse à votre demande du 16 novembre 2016 en référence, reçue le 16 novembre, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 30 novembre 2016.

L'arrêté royal du 10/06/1963 classe comme monument en raison de leur valeur historique et artistique les façades et toitures de toutes les constructions bordant la place des Martyrs ainsi que le monument des Martyrs situé sur la même place.

La demande fait suite à une visite préalable sur place organisée le 16 août 2016 en présence des représentants de la DMS et de la CRMS.

Projet

La demande porte sur le placement d'un dispositif d'accès PMR à l'entrée du Théâtre des Martyrs, répondant au mieux aux normes en la matière tout en s'inscrivant le plus harmonieusement possible sur la place des Martyrs, haut lieu du patrimoine. L'espace utile disponible devant le bâtiment ne permet pas de réaliser une pente douce répondant strictement aux normes ni d'aménager la surface de rotation aux dimensions exactes requises pour les chaises roulantes. Mais le dispositif devrait toutefois permettre, selon la note explicative, un accès aisé aux PMR, en évitant les problèmes de dangerosité des marches actuelles et d'engorgement à l'entrée.

Le dispositif présenterait une pente de près de 9% sur une pente de 4,2 m de long, soit une inclinaison un peu supérieure à celle recommandée (qui est de 7% pour les pentes de 5 m de long et de 8% pour les pentes de 2 m de long). Quant à la largeur de l'accès, il est de 115 cm au lieu des 120 cm recommandés. Il s'agit d'une structure légère, autoportante et démontable dont le design servirait également la signalétique de l'établissement. Le dispositif comporterait deux larges marches d'accès frontales et un palier, occupant la largeur des deux portes d'accès au théâtre, sur lequel viendrait se connecter la rampe d'accès PMR accostée d'une main courante contre la façade et d'un garde-corps le long de la rampe d'accès, évoquant le logo du théâtre. L'ensemble serait en acier traité par une peinture noire anti-graffitis, excepté la main courante longeant le mur de façade qui serait peinte dans la même teinte que ce dernier, en blanc cassé.

Avis de la CRMS

La CRMS soutient bien entendu pleinement le principe de permettre l'accès au théâtre par les PMR.

Le projet présenté permet de rencontrer les contraintes d'accès liées à l'affectation du lieu via un dispositif léger, sobre et réversible (aucune fixation dans les murs et la pierre bleue). La CRMS n'y est donc pas opposée.

En revanche, la CRMS n'est pas favorable à l'usage de la rampe comme support au logo du théâtre.

Outre les interrogations quant à la faisabilité de mise en œuvre du dispositif, la CRMS ne souhaite pas ouvrir la voie à l'installation de logos sur les rampes PMR de cette remarquable place d'autant que cela peut faire « jurisprudence » et qu'il est à craindre que le principe soit reproduit par les institutions et/ou établissements voisins. Avant d'accepter ce type de dispositif, il faudrait mener une réflexion générale, concertée avec les différents établissements et institutions, pour motiver la nécessité d'un logo et, le cas échéant, décliner celui-ci pour chacun dans un projet global qui garantisse la cohérence et le caractère exceptionnel des façades de la place des Martyrs, l'une des places les plus emblématiques de l'architecture néoclassique à Bruxelles. ***Dans le cas de la présente demande, la CRMS demande, par conséquent, de se limiter à la question de l'accès PMR et de revoir le projet en supprimant le logo M sur la rampe.***

La CRMS s'interroge enfin sur l'impact visuel du ton noir et demande d'étudier si d'autres tons ne pourraient pas s'avérer plus discrets (acier brut). ***La CRMS demande d'évaluer si le ton noir est le plus approprié pour se fondre dans le paysage architectural néoclassique.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme C. Criquillon.